

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310732-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Opérations relatives aux Espaces, Sites et Itinéraires.

Vu le rapport DRE/2022/274

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord (CDRP) une subvention de 5 000 €, au titre de l'année 2022, pour la réalisation d'un topoguide départemental « Le Nord à Pied » ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), relative à la réalisation de ce topoguide, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
 - d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23005OP010 du budget départemental de l'exercice 2022.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Opérations relatives aux Espaces, Sites et Itinéraires.

Attribution d'une subvention au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) du Nord pour la réalisation d'un topoguide départemental – « Le Nord à Pied ».

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) du Nord entreprend une action de valorisation et de promotion des sentiers de Petite Randonnée du Nord par la réalisation d'un topoguide départemental.

Ce topoguide, outil de promotion touristique, vise à valoriser une sélection de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), et dont le Département assure l'entretien, en lien avec les collectivités locales et les partenaires associatifs.

Le montant total des dépenses de ce topoguide s'élève à 20 179 € pour lesquelles le CDRP sollicite du Département une subvention de 5 000 €. En contrepartie, la sélection des circuits repris au topoguide a été vue en concertation avec les services du Département, et deux pages du topoguide seront dédiées à la communication départementale et permettront de valoriser le site « Nord Evasion » ainsi que le réseau départemental des cafés-rando au cœur de cette thématique.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord (CDRP) une subvention de 5 000 €, au titre de l'année 2022, pour la réalisation d'un topoguide « Le Nord à Pied » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), relative à la réalisation de ce topoguide, dans les termes du projet, joint en annexe 1 du rapport ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23005OP010 du budget départemental de l'exercice 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP010	23005E34	210 300	183 466,48	5 000

Patrick VALOIS
Vice-Président



Direction Générale Adjointe en charge
de la Solidarité Territoriale

Direction Ruralité et Environnement
Service Espaces, Sites et Itinéraires

Réf : DGAST/DRE/PH/AI
Affaire suivie par : Arnaud IMBERT
Rapport DRE/2022/

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD
ET
LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE (CDRP) DU NORD
POUR L'ANNEE 2022**

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 27 juin 2022,

Vu le budget départemental de l'année 2022,

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, son Président, 51 rue Gustave Delory, 59047 Lille Cedex, ci-après dénommé « le Département du Nord »

Et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) du Nord, 26 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq, représenté par Monsieur Alain GRIMBERT, son Président.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le Département du Nord attribue pour l'année 2022 au CDRP une subvention de 5 000 € pour l'édition d'un topo-guide « Le Nord à Pied ».

Cet outil de promotion touristique vise à valoriser une sélection de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et dont le Département assure l'entretien en lien avec les collectivités locales et les partenaires associatifs.

Le CDRP s'engage à utiliser la subvention départementale pour la réalisation du topo-guide « Le Nord à Pied ».

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour l'année 2022.

